

## LA DISSERTATION JURIDIQUE

Ce genre d'exercice présente nombre de difficultés que l'on ne peut parvenir à résoudre qu'à l'aide de quelques conseils méthodologiques.

### I. Conseils généraux

L'introduction est la partie essentielle de votre devoir. Elle permet de déterminer la signification d'un sujet, d'en préciser la substance, et de justifier l'axe de réflexion selon lequel vous allez traiter ce sujet. Sa longueur oscillera généralement entre 1 et 2 pages. Vous devez consacrer tout le temps nécessaire à sa rédaction. A tort ou à raison, le correcteur déterminera la note qu'il vous accordera sur sa lecture, et ne changera d'opinion que pour d'importantes raisons. En effet, l'introduction a pour objet de présenter au correcteur votre conception du sujet et de son traitement.

Une introduction ne doit constituer qu'une progression, cohérente et homogène, tendant à justifier l'aboutissement que représente la problématique. De fait, l'introduction ne peut pas être transformée en un catalogue de connaissances livresques plus ou moins en rapport avec le sujet. La qualité de votre travail se mesurera à la pertinence de votre choix d'arguments – pas leur accumulation – justifiant la démarche logique que vous entendez suivre. Faites preuve de discernement dans l'énoncé de vos définitions juridiques qui ne doivent pas être tirées de tel manuel, mais correspondre à l'assimilation que vous en aurez faite. Le traitement d'aspects secondaires du sujet peut être réservé à l'introduction. Le correcteur appréciera que vous maîtrisiez la globalité du sujet, et que vous utilisiez certains aspects secondaires, volontairement écartés de votre développement, afin de justifier d'autres choix apparaissant dans l'introduction.

Certaines matières, comme le Droit constitutionnel, présentent la particularité de pouvoir être étudiées selon une double approche, généralement théorique et historique, dans leurs thèmes constitutifs. Ce double perspectif peut vous aider à établir une progression dans la construction de votre introduction dont l'objectif final est de faire admettre au correcteur la validité de votre problématique et l'acceptation de votre plan.

### II. Structure du devoir

#### 1. Introduction

Une bonne introduction s'articule autour de quatre points : l'accroche, l'intérêt juridique du sujet, la problématique et l'annonce de plan. On peut détailler plus précisément le contenu d'une introduction, mais c'est inutile. Il suffit qu'elle soit rythmée par ces quatre éléments. De leur effectivité va se déduire l'identité de votre travail.

Pour ouvrir une introduction, un fait d'actualité ou une définition fera l'affaire. Veillez toutefois à ce que cette dernière soit brève afin de s'harmoniser au mieux avec le reste de l'introduction. Si votre culture juridique est suffisamment brillante, une citation d'un grand juriste (proscrire de la liste votre professeur d'amphithéâtre et votre chargé de T.D.) sera parfaite, à condition qu'elle soit pertinente au regard du sujet. Soyez bref, car ce n'est qu'une simple ouverture.

L'intérêt du sujet représente la partie la plus importante de l'introduction sur un plan quantitatif. Il s'agit d'aller du plus général au plus précis. Exprimez une idée par phrase et travaillez essentiellement leur articulation car la progressivité de l'ensemble prime sur tout autre aspect.

Sans problématique, point de salut ! Elle représente le but vers lequel tend votre introduction. La problématique seule justifie le choix de votre plan qui n'est qu'une réponse à l'interrogation qu'elle sous-entend. La formulation de la problématique exige sobriété et rigueur pour être immédiatement perceptible. Nombre de copies font appel à la forme interrogative, que le manque d'habitude transforme très rapidement en une construction sémantique et grammaticale incompréhensible. Si vous tenez absolument à poser une question, contentez-vous d'une seule.

L'annonce de plan répond aux mêmes exigences de sobriété et de rigueur. Elle introduit les deux ou trois parties que comptera votre développement. Les sous-parties sont présentées dans le "chapeau" ouvrant chaque partie.

#### 2. Développement

Le traitement du sujet repose sur le choix de la problématique, pas du plan. Celui-ci constitue uniquement la réponse à votre problématique, il n'a pas de d'existence et de valeur propres. Un plan forme un ensemble organique, homogène. Chaque développement correspond à une idée, au sens large du terme. Ainsi une partie correspond à plusieurs idées qui sont subsumées en autant de sous-parties.

Les plans de secours ne doivent être utilisés qu'en cas d'urgence (grosse panne d'inspiration ou impasse). Ils sont architecturés autour de deux parties qui sont censées se répondre l'une à l'autre. Il faut déplorer leur généralisation car ils ne permettent pas de développer des réflexions de qualité. En effet, ils présentent deux inconvénients majeurs. D'une part, le sujet - supposant analyse et réflexion - est coupée de son traitement, qui devient alors uniforme et interchangeable dans sa structure. De fait vous ne parvenez pas, malgré tous vos efforts, à traiter une réflexion pertinente. D'autre part ils conduisent à des raisonnements manichéens et schématiques. Le sujet n'est pas traité, il est abordé.

Une fois vos parties déterminées, il vous appartient alors de les traiter selon une perspective.

**Analytique** : dans ce cas, vous optez pour un traitement du sujet fondé sur le respect des articulations techniques de la matière.

**Synthétique** : dans ce cas, vous privilégiez un plan "d'idées", c'est-à-dire le choix d'un jugement de fond sur le sujet.

Selon la nature du sujet posé. Il vous est possible, pour un même sujet, d'avoir le choix entre ces deux démarches. Le plan analytique paraît plus austère car exige plus de rigueur et de connaissances juridiques précises. Mais il présente l'avantage d'une plus grande netteté dans la répartition des matières. Enfin, vos développements doivent toujours être équilibrés dans leur longueur.

### 3. Conclusion

La conclusion est généralement occultée car apparaît sans intérêt. C'est pourquoi elle est souvent rédigée à la hâte dans les dernières minutes. Pourtant ce développement est indispensable pour clore votre réflexion. Brève, trois à cinq lignes, elle s'articule autour de deux axes. Elle vous permet de synthétiser - pas résumer- les deux ou trois idées fortes de votre devoir et d'ouvrir sur des perspectives, à la fois proches et suffisamment réalistes, relatives au sujet. Vous êtes encouragé à formuler un avis personnel mais toujours sobre et dénué de toute emphase.

Si vous parvenez à respecter ces quelques recommandations, vous parviendrez à vous exprimer plus clairement et à donner envie de lire vos travaux. Seule une présentation cohérente peut convaincre un tiers de la justesse de votre opinion et de la pertinence de votre argumentaire.